

# Triel : infos

Ville de Triel-sur-Seine - [www.triel-sur-seine.fr](http://www.triel-sur-seine.fr) - le magazine d'informations entre Ciel et Seine

## Budget 2016

# 0%

## de hausse des impôts municipaux



p.13

### Environnement

Les espaces verts municipaux en mode « zéro-phyto »



p.20

### Internet

Le point sur le déploiement de la fibre optique



p.26

### Sports

7<sup>e</sup> Tournoi des Étoiles de handball  
Dimanche 15 mai

# Préserver les grands équilibres

**L**e budget prévisionnel 2016 confirme les tendances fortes esquissées lors du débat d'orientation budgétaire, notamment la poursuite de la politique de rigueur financière que nous avons lancé en 2014, et dont nous commençons à récolter les bénéfices.

Dans la continuité des deux précédents, ce budget est marqué par la sobriété dans la dépense et la recherche d'économies. En effet, comme bien d'autres collectivités locales, nous subissons de plein fouet la baisse massive des aides de l'Etat, les transferts de compétences et la hausse des charges. **En six ans, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF, principale aide versée par l'Etat à la Ville) été divisée par deux (800 000 € en 2016 contre 1 600 000€ en 2010). Elle ne représente aujourd'hui plus que 15% de nos ressources.**

L'an passé, sous l'effet conjugué de la réforme des rythmes scolaires (150 000€ par an en année pleine) et de la diminution de la DGF, nous avons augmenté de 8,5% les taux d'impôts municipaux, tout en réalisant 400 000€ d'économies. Cette année, nous poursuivons nos efforts en recherchant des économies supplémentaires sur les dépenses de fonctionnement. Cependant, il faut être réaliste : **nous sommes arrivés**

**au maximum de ce que la gestion d'une mairie peut supporter dans son fonctionnement.** Aussi je remercie à nouveau les élus et les services municipaux pour les efforts qu'ils consentent au quotidien dans la mise en œuvre de cette politique de rigueur, tout en cherchant à maintenir la qualité du service rendu aux Triellois, et nous savons tous combien ceux-ci y sont attachés.

Néanmoins, notre politique volontaire de développement de l'offre de logements porte ses fruits. Nous réalisons des petits programmes, sans surdensifier la ville, qui associent habitat privé et logement locatif aidé. Ainsi, en dépassant nos objectifs de financement de logements aidés avec un an d'avance, nous venons de sortir de l'état de carence, ce qui représente une économie de 90 000 € par an de surpénalité pour les deux prochaines années. **Nous retirons là les bénéfices de notre politique en matière d'urbanisme sans dénaturer les grands équilibres qui composent Triel.**



Forts de ces bons résultats, nous avons envisagé, lors du débat d'orientation budgétaire en février dernier, l'hypothèse d'une

hausse mesurée de la fiscalité locale. Or, le département des Yvelines augmente de 66% ses taux de taxe foncière et l'Etat via le Parlement, augmente de 1% les bases de l'impôt. Compte tenu de tous ces éléments, la Municipalité a choisi de ne pas augmenter la pression fiscale qui pèse sur les Triellois. Dès lors, les taux d'imposition communaux ont été reconduits à l'identique. **En d'autres termes, nous n'augmenterons pas**

**les impôts en 2016 !** Une décision qui fait consensus puisqu'elle a été adoptée à l'unanimité du conseil municipal, et j'en remercie tous les membres.

Dans une démarche d'information et de concertation comme nous l'avons mise en œuvre dans le domaine de l'urbanisme, nous envisageons d'organiser une réunion publique dédiée au thème du budget en juin prochain afin d'expliquer aux Triellois les contraintes, les enjeux, et les grandes lignes de ce budget. Je vous donne rendez-vous pour continuer de construire ensemble l'avenir de notre ville, dans l'intérêt de tous.

**Joël Mancel**

Maire de Triel-sur-Seine,  
Conseiller communautaire  
Grand Paris Seine et Oise

**“ Nous  
n'augmenterons  
pas les impôts  
en 2016 ”**

# Budget 2016 : rigueur financière et stabilité fiscale

**Adopté par le conseil municipal le 13 avril dernier, le budget 2016 reconduit les grandes tendances des deux dernières années : rigueur et sobriété de la dépense, sans augmentation d'impôts pour 2016.**

Le vote du budget un temps fort de la vie d'une collectivité locale et, en ces temps de raréfaction des financements publics, celui-ci revêt une importance capitale. Après le débat d'orientation budgétaire de février où se sont dessinées les principales tendances de l'année, le conseil municipal s'est réuni mercredi 13 avril pour le vote qui lance officiellement l'exercice budgétaire 2016.

## Des économies sur le fonctionnement et un investissement limité

Etabli autour de 15 millions d'euros, le budget de fonctionnement de la Ville reconduit la politique drastique de recherche d'économies établie l'an passé, où 400 000 € ont été dégagés. Ces restrictions budgétaires doivent être poursuivies en gardant pour objectif le maintien d'un cadre de vie agréable pour les Triellois avec des services à la population répondant aux attentes de chacun. Sans surprise, les principales dépenses de fonctionnement sont donc consacrées aux missions traditionnelles comme les services centraux, la famille, l'enseignement ou la restauration scolaire. Face à ces dépenses que l'on peut considérer comme obligatoires, force est de constater le désengagement de plus en plus important de l'Etat, qui diminue chaque année ses dotations versées aux collectivités locales (voir les graphiques page ci-contre). «*Nous avons à faire face à une situation budgétaire difficile, dans laquelle les élus et les services réalisent de gros efforts pour diminuer les dépenses de fonctionnement et je les en remercie, indique le maire, Joël Mancel. Aujourd'hui nous sommes arrivés à un niveau d'économies sans précédent, au point que nos marges de manœuvres sur ces dépenses sont pratiquement inexistantes. Je remercie également pour leur compréhension les nombreuses associations trielloises qui contribuent à la richesse culturelle, sociale et sportive de la ville. Malgré la baisse des subventions qui leur ont été attribuées, elles continuent à mener leurs projets, source de vitalité pour notre territoire.*»

Le meilleur exemple dans l'optimisation des dépenses communales est la sortie de la carence en termes de

logements sociaux et la fin de la surpénalité. «*Grâce à notre volontarisme en matière de logements locatifs aidés, nous n'avons plus 90 000 € par an de surpénalité à financer pour les deux prochaines années* », poursuit le maire.

La sobriété dans les dépenses s'applique aussi aux investissements communaux. Dans l'attente d'une stabilité budgétaire qui permettra d'avoir une vision claire de l'avenir, aucun grand projet d'investissement n'a été inscrit au budget 2016. A noter cependant que des travaux de mise aux normes pour l'accessibilité des bâtiments communaux et pour la recherche d'économies d'énergie seront poursuivis cette année. Ces dépenses seront autofinancées par la Ville, aucun nouvel emprunt ne sera souscrit. Ainsi, l'encours de la dette, déjà faible en comparaison avec la moyenne des communes de même taille (lire page ci-contre), ne sera pas creusé. Ce budget 2016 a suscité l'adhésion de chacun puisqu'aucun vote « contre » n'a été enregistré lors de la délibération du conseil municipal.

## Unanimité pour la stabilité fiscale

En complément de ces orientations, la Ville a décidé de ne pas augmenter ses taux d'impôts locaux. «*C'est une décision courageuse, car la baisse des aides de l'Etat nous pénalise grandement, poursuit le maire. Mais nous avons considéré que la pression fiscale était déjà assez forte, et ce d'autant le Département des Yvelines va augmenter ses taux de taxe foncière de 66%. Nous avons donc considéré que les Triellois sont suffisamment mis à contribution et que nous devons ensemble maintenir ce cap, en attendant des jours meilleurs*». Les taux d'imposition sont donc reconduits à l'identique (lire encadré ci-dessous), une mesure adoptée à l'unanimité du conseil municipal.

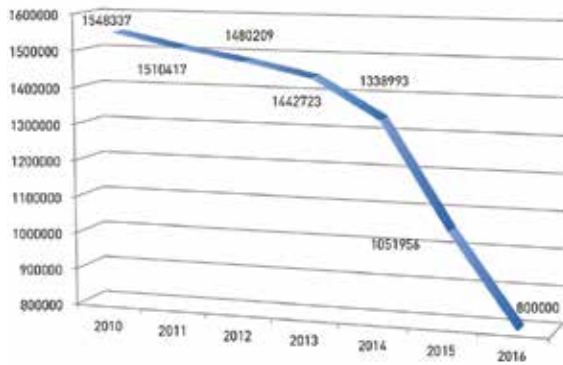


### Taux d'imposition (+ 0% en 2016)

- Taxe d'habitation : 18,24%
- Taxe foncière : 20,32%
- Taxe foncière non bâti : 109,32%

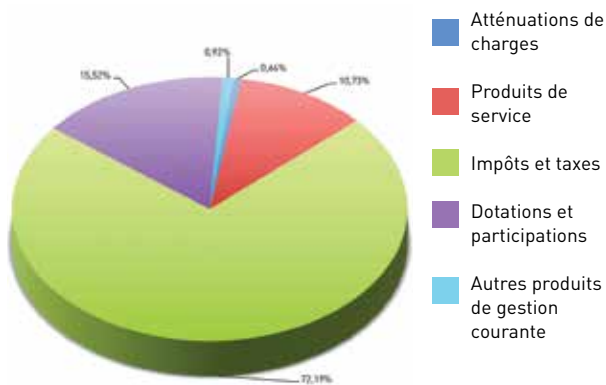


## // Évolution de la dotation globale de fonctionnement



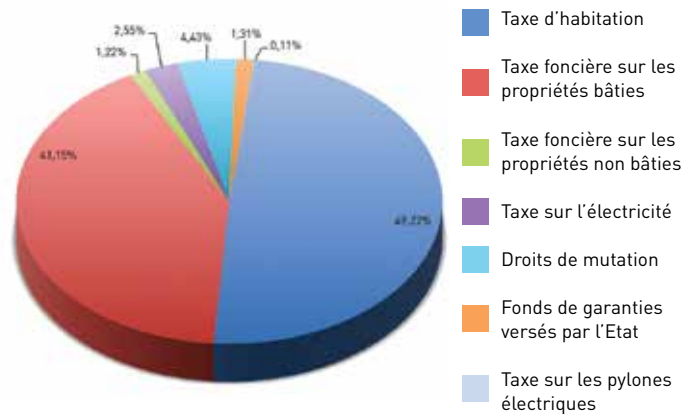
En baisse régulière notamment depuis 2014, la DGF a été divisée par deux en six ans (2010 – 2016), passant de 1,6 M € à 800 000 €.

## // Les recettes réelles de fonctionnement



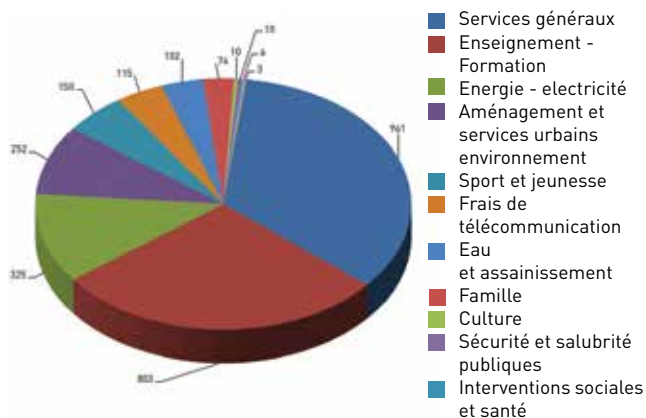
En raison du désengagement de l'Etat, les aides qu'il attribue, notamment la DGF, ne représentent plus que 15% des recettes de la Ville. Les impôts locaux et autres taxes représentent 72%, et les services payés par les usagers (restauration scolaire, services culturels...) 10%.

## // Les recettes réelles de fonctionnement avec répartition des 72,19% d'impôt et taxes



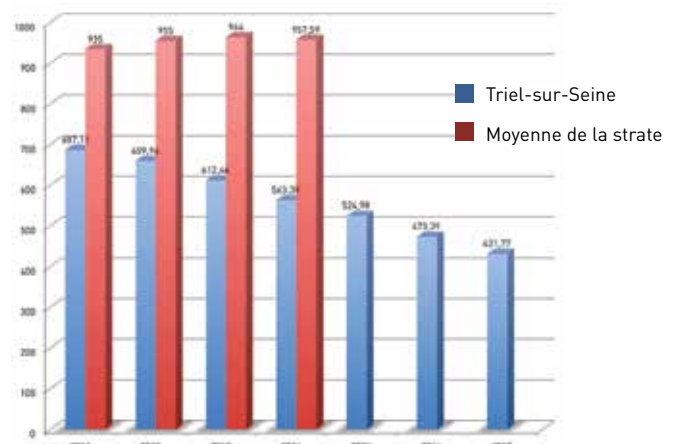
Répartition des recettes issues des impôts et taxes perçus par la commune : la taxe d'habitation et la taxe foncière représentent à elles seules plus de 90 % des recettes fiscales.

## // Les dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement des services municipaux, hors charges de personnel, sont estimées à moins de 2,5 M € pour 2016 et représentent près de 23 % des dépenses réelles de fonctionnement. Par rapport au budget 2015, cela représente une diminution de 2,26 %.

## // Notre encours de dette par habitant, par rapport à la moyenne nationale des villes de même taille (10 000 à 14 999 habitants)



En 2016, la dette de la commune se monte à 6 millions d'euros ; elle est constituée de dix emprunts dont aucun n'est toxique. Ce montant est plutôt faible par rapport à la moyenne nationale des villes de taille comparable.